

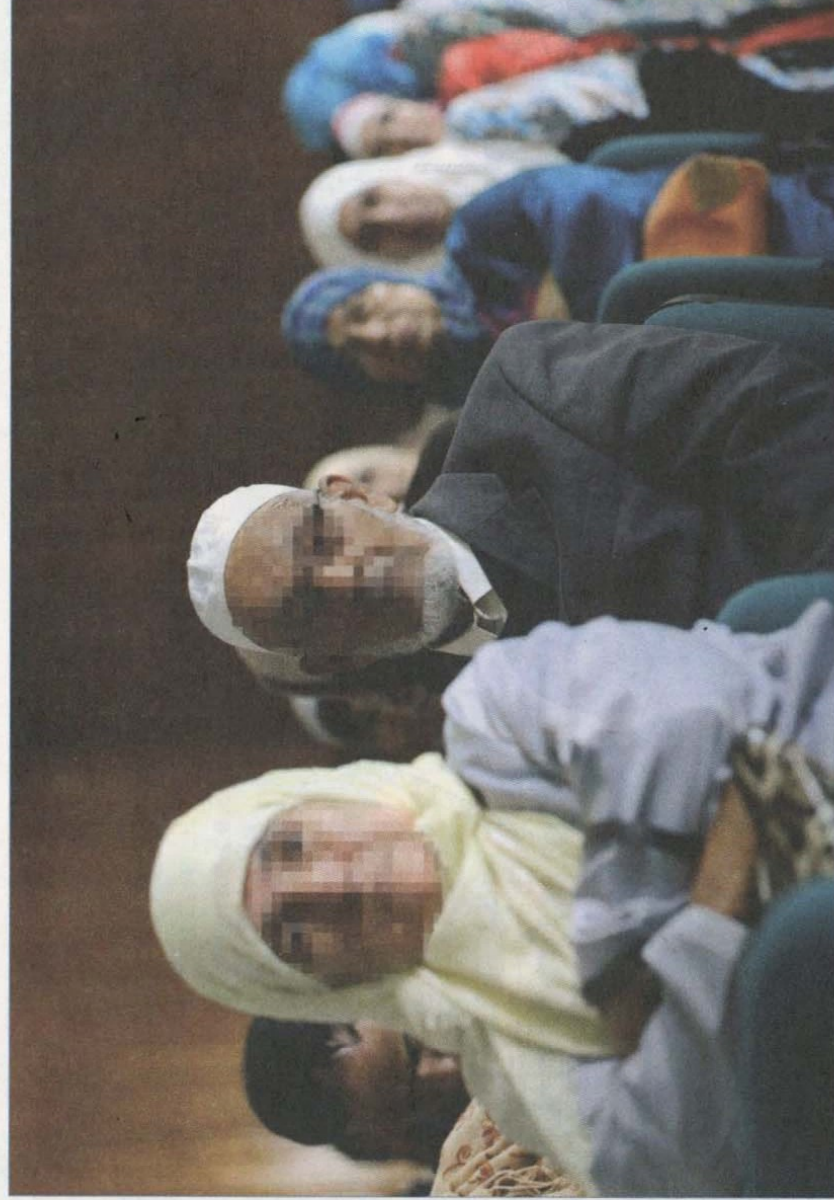
Retraite : les pensions CNSS devraient augmenter de 5% à partir de janvier 2020

■ En l'absence de mécanisme de revalorisation, les pensions servies par la CNSS n'ont pas augmenté depuis...12 ans.

■ Le dernier conseil d'administration de la caisse a fait deux propositions : une hausse de 5% pour l'ensemble des pensionnés, et une augmentation de 5% avec un minimum de 100 DH par mois.

■ Le comité de gestion et d'études est saisi pour en évaluer l'impact.

C'est acquis : les pensions de retraite CNSS seront revalorisées à partir de janvier 2020. La décision, de principe, est prise par le conseil d'administration (à composition tripartite) de la caisse lors de sa réunion du 17 juillet 2019, confie à *La Vie éco* un membre-CDT de ce conseil, Abdelfatah Baghdadadi. Celui-ci précise que cette décision sera soumise au comité de gestion et d'étude (CGE) qui devra «affiner les scénarios de revalorisation» issus du conseil d'administration du 17 juillet, en prévision du prochain conseil qui se réunira en décembre. «C'est à cette occasion que le choix d'un scénario plutôt que d'un autre sera retenu». Au



ministère du travail et de l'insertion professionnelle, un responsable confirme, sans trop s'épancher sur les détails, que l'amélioration de pensions devrait en effet intervenir début 2020. Quels sont les scénarios d'augmentation sur lesquels les représentants de l'Etat, du patronat et des salariés

se sont mis d'accord ? Il y en a deux, selon M. Baghdadadi. Le premier consiste en une hausse des pensions de 5% pour l'ensemble des retraités. Le second porte sur une augmentation de 5%, avec toutefois un minimum de 100 DH.

Ce second scénario, comme chacun peut le deviner, vise

surtout les petites pensions, pour lesquelles une hausse de 5% tout court (sans en fixer un minimum) ne changerait quasiment rien. Selon les statistiques de la CNSS, en effet, environ trois quarts (75%) des pensionnés perçoivent moins de 2 000 DH par mois. Pour ceux-là, une amélioration de 5% ne leur

apporterait même pas 100 DH d'augmentation. Pis, un quart des retraités CNSS touchent une pension inférieure à 1000 DH par mois ! Avec 5% de hausse, leurs pensions n'augmenteraient même pas de 50 DH. Bref, c'est compte tenu du niveau ridiculement bas des retraites CNSS – qui reflètent par ailleurs le niveau tout aussi ridiculement bas des salaires déclarés – que les membres du conseil d'administration ont proposé le second scénario (+5% avec un minimum de 100 DH).

Seulement un quart des salariés est déclaré toute l'année

Cela dit, tempère le syndicaliste CDT, la CNSS fait face à des contraintes, et c'est la raison pour laquelle le CGE est appelé à étudier les scénarios proposés afin d'en évaluer l'impact financier. «Je vous rappelle que 38% des salariés ne touchent même pas le SMIG et que seulement 14% des déclarés perçoivent des salaires mensuels supérieurs à 6 000 DH par mois». A cela, on peut ajouter, entre autres, que seulement un quart des salariés (25%) est déclaré toute l'année, en 2018, et que les réserves de la caisse, pour des raisons suffisamment connues, ne rapportent aujourd'hui que 3,25% quand, ailleurs, le rendement peut parfois atteindre jusqu'à 10%, voire plus.

En d'autres termes, cette faiblesse des salaires déclarés pose le problème, plus général, de financement des retraites, y compris en l'absence de revalorisation des pensions. Selon l'étude actuarielle réalisée par le cabinet Mazars pour le compte de la CNSS, le premier déséquilibre de la caisse, sous l'hypothèse qu'aucune réforme n'est entreprise, est attendu pour 2027 et l'épuisement des réserves pour 2039 ; et

- Focus

La pension moyenne à la CNSS est d'environ 1600 DH par mois

La pension moyenne, toutes catégories confondues (principale, de réversion et d'invalidité), en 2018, est de l'ordre de 1600 DH par mois. La pension principale (ou de retraite) moyenne s'établit, elle, à 1961 DH par mois. C'est la plus faible du système de retraite au Maroc. La pension de réversion (ou de survivants) est d'environ 900 DH par mois, en moyenne. Quant à la pension d'invalidité, elle se situe, en moyenne, autour de 2 000 DH. Selon le rapport d'activité de la CNSS pour 2018, 11 milliards de DH ont été décaissés au titre des pensions, toutes catégories confondues, soit une augmentation de

6,4% par rapport à 2017. Sur ce montant, près de 83%, soit plus de 9 milliards de DH, représentent la part de la pension principale, 16% la part de la pension de survivants et 1,1% la pension d'invalidité. Le nombre de pensionnés a atteint en 2018 près de 570 000, dont 74% sont des retraités.

Rappelons qu'il n'existe pas aujourd'hui de mécanisme de revalorisation des pensions à la CNSS. La dernière hausse des pensions remonte à...2007. Cela veut dire que le pouvoir d'achat des pensionnés se dégrade depuis au moins douze ans ! ■